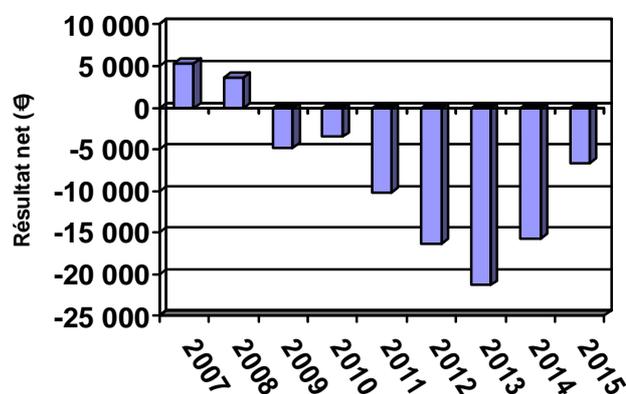


## Rapport des comptes de l'AAIHP 2015

### Philippe Brun Trésorier

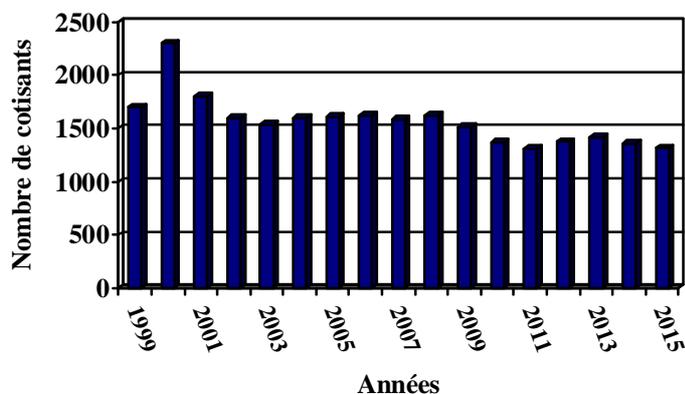
Au 31 décembre 2015, la situation financière de notre association était pour la septième année consécutive en déficit. Certes ce déficit est en nette diminution par rapport aux années précédentes (- 6 634 € cette année et - 15 809 € en 2014), mais cette diminution est à relativiser. En effet, une partie des dépenses (l'aide aux familles et la moitié de la bourse) sont prises en charge sur l'ex-fond de prévoyance et ne sont donc pas incluses dans ce bilan. Ainsi le solde du fond de prévoyance est de 1 044 116€ cette année contre 1 062 923€ en 2014 (-18 807€). Notre nombre de cotisants n'augmente pas et nous engageons comme chaque année des frais importants pour relancer les cotisations (nous y consacrons 54% de notre budget). Pour l'exercice 2016 nous devrions avoir un produit exceptionnel d'environ 250 000€ provenant de la dissolution du fond de prévoyance des CCA.

Pour mémoire le résultat net de cette année et des années précédentes est indiqué dans le tableau ci-dessous :



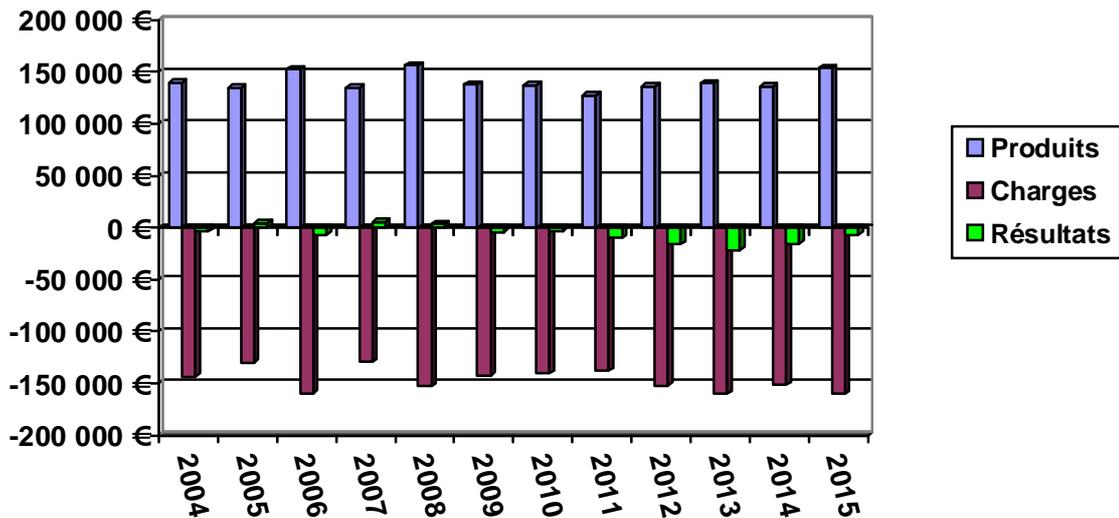
Cette année nous avons enregistré 1319 cotisants contre 1360 l'année précédente voire tableau ci-dessous).

Il est important de trouver de nouveaux cotisants parmi la population de Chef de Clinique Assistant des Hôpitaux comme devraient nous autoriser nos nouveaux statuts. A cet égard la dissolution du fond de prévoyance des chefs de clinique (effectif sur le prochain exercice) et la décision de créer une bourse commune avec le Syndicat des CCA, devrait soutenir la promotion de notre association auprès de cette population. Si la subvention des Laboratoires Servier est maintenue, une augmentation de 200 cotisants, et de 550 dans le cas contraire, devrait nous permettre d'équilibrer nos comptes.



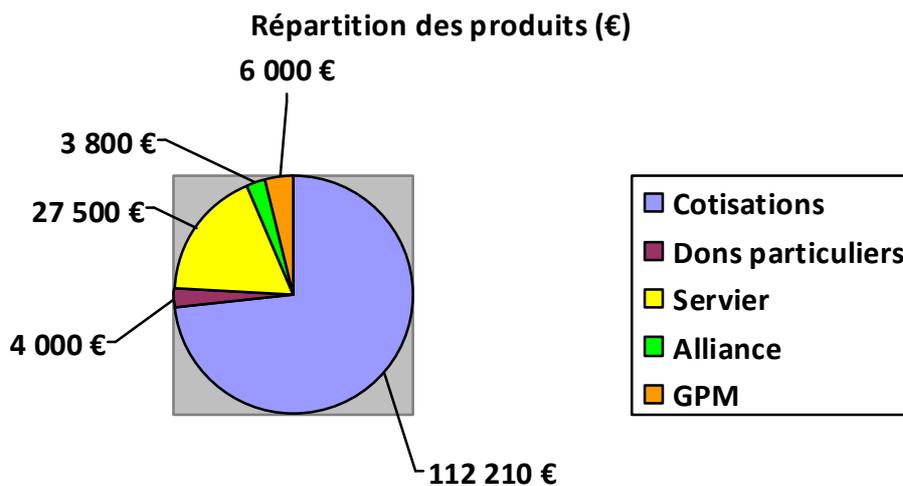
Le détail du compte de résultat est indiqué dans le tableau ci-dessous :

### Compte de Résultat AAIHP



Les produits sont en augmentation par rapport à l'exercice précédent : 153 525€ vs 135 801€ soit +13%, grâce aux partenariats que nous avons développés avec Alliance et le groupe d'assurance GPM.

La répartition des produits en fonction de leur origine est indiquée dans le diagramme suivant :



Pour rappel, les cotisations sont les suivantes : 35€ pour les IHP et 50 € pour les CCA en exercice, 90 € pour les AIHP en exercice et 70 € pour les retraités. Nous avons augmenté ces tarifs en 2014.

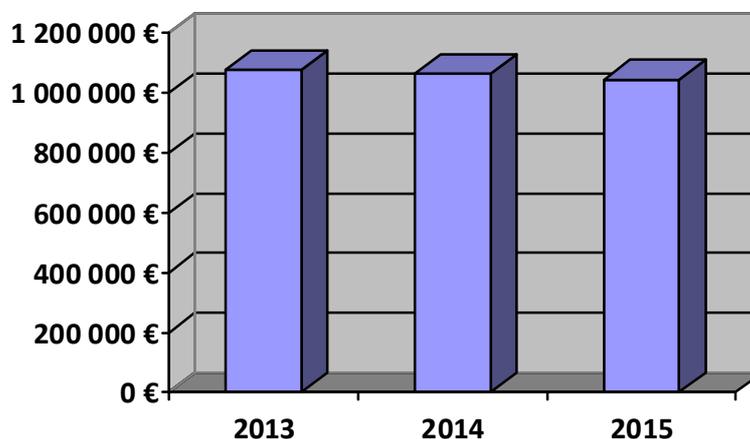
Les charges d'exploitation sont en faible augmentation par rapport à celles de l'année précédente (-160 158€ cette année et -151 610€ en 2014 ; +6%). Cette augmentation est liée aux augmentations des dépenses liées aux appels de cotisations.

Les principales dépenses sont :

- 54 956€ pour les frais postaux des appels à cotisation (+ 29% par rapport à 2014 lié aux relances de cotisation),
- 28 430€ pour l'impression des appels à cotisation (+12% par rapport à 2014),
- 27 880€ reversé à la société des Editions de l'AAHIHP pour l'abonnement à la revue (-15%), mais la société des Editions est en retard pour les facturations.
- 12 500 € pour la bourse et les prix (stable par rapport à 2013),
- 23 207€ pour les salaires (stables)
- 

A noter que l'aide aux familles (16 592 €), la moitié de la bourse de recherche (12 500 €) et les prix d'excellence (2 000 €) soit environ 31 000 € sont pris en charge par l'ex-fond de prévoyance des internes.

L'évolution de l'ex-fond de prévoyance est indiquée dans le graphe suivant :



Au 31 décembre le solde du fond était de 1 044 116€ soit -2,8% par rapport à 2013.

Cette baisse est la conséquence des dépenses liées à l'aide aux familles et les dépenses de bourse prises en charge par le fond.

Il faut noter que le protocole d'accord que nous avons signé nous impose de n'utiliser ce fond que pour le soutien à la recherche ou pour des actions d'entraide. Ce fond ne doit pas être utilisé pour le fonctionnement quotidien de l'association.

A noter dans ce bilan une créance de la société des éditions de l'Internat de 12 741 € Nous avons consenti un prêt de 38 112 € lors de la création de cette SARL.

Pour mémoire l'association reste devoir 123 000 € à la SARL Société de l'Internat, au titre d'un emprunt pour l'organisation du bicentenaire de l'Internat des hôpitaux de Paris en 2002.

Enfin il faut noter que d'un commun accord avec le Syndicat des CCA, nous avons décidés de dissoudre le fond de prévoyance des CCA. Celui-ci sera réparti par moitié entre le SCCA et l'AAIHP. Nous devrions donc recevoir durant l'exercice 2016, environ 250 000 € provenant de la dissolution de ce fond